

WORLD HEALTH
ORGANIZATION

a 60280

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

WHO/Ma1/79 Add.2
31 août 1953

ORIGINAL : ANGLAIS

EST-IL NECESSAIRE DE POURSUIVRE INDEFINIMENT LES PROGRAMMES DE
PULVERISATIONS A EFFET REMANENT?

A D D E N D U M 2

A la demande du Secrétaire du Comité d'experts du Paludisme, le Professeur G. LIVADAS a bien voulu communiquer les précisions suivantes, basées sur les données les plus récentes relatives à la question traitée.

La méthode qui consiste à substituer aux pulvérisations périodiques l'application, sous contrôle épidémiologique, d'un programme restreint de pulvérisations à effet rémanent, a été maintenue en Grèce au cours de cette année (1953). D'autre part, aucune mesure antilarvaire n'a été prise durant l'année dans l'île de Crète, que ce soit dans les zones urbaines ou dans les vastes régions marécageuses (qui firent précédemment l'objet de pulvérisations par avion).

Le nombre de villages traités en Grèce, à titre préventif ou "répressif", jusqu'au 19 août 1953, est indiqué ci-après :

<u>Villages traités à titre préventif</u> *	<u>Villages traités à titre "répressif"</u> *	
Crète	2	0
Péloponnèse	83	0
Autres régions du pays	<u>345</u>	<u>10</u>
	430	10

* Chiffres provisoires

Les pulvérisations de caractère préventif ont lieu dans les villages où un certain nombre de cas reconnus positifs se sont produits au cours de la précédente épidémie ou durant la période pré-épidémique; on y a recours également, à l'occasion, dans les villages avoisinants lorsque la densité anophélienne paraît commander cette mesure.

Pour la période allant du 1er janvier au 19 août 1953, les cas reconnus positifs par les laboratoires du service de santé ou par des laboratoires privés se répartissent comme suit :

	Cas reconnus positifs par les laboratoires du service de santé*					Cas reconnus positifs par des laboratoires privés*				
	V	F	M	Mixtes	Total	V	F	M	Indét.	Total
Crète	1	-	-	-	1	1	-	-	-	1
Péloponnèse	41	1	-	1	43	-	-	-	-	0
Autres régions du pays	252	13	3	-	268	20	9	4	4	37
Total	294	14	3	1	312	21	9	4	4	38

Ainsi donc, le nombre total de cas reconnus positifs a été pendant la période susmentionnée de 350 pour l'ensemble du pays, dont 315 dus à vivax, 23 à falci-parum, 7 à malariae, 1 cas mixte et 4 cas non exactement déterminés. Sur ce total, 301 cas ont été constatés durant la période comprise entre le 1er juin et le 19 août 1953. En Crète, les deux cas reconnus positifs, les premiers qui aient été observés après trois années d'interruption du programme de pulvérisations à effet rémanent, étaient tous les deux du type vivax. Sur les 43 cas reconnus positifs au Péloponnèse, 37 intéressaient la préfecture d'Elia; d'autre part, sur le total des 350 cas reconnus positifs, 300 se répartissaient entre 10 préfectures, 44 entre 18 préfectures, tandis que 6 concernaient des

* Chiffres provisoires

soldats rapatriés de Corée. Aucun cas positif n'a été observé, au cours de l'année, dans les 25 autres préfectures du pays. Il convient de rappeler, à ce propos, qu'antérieurement aux pulvérisations de DDT, le paludisme était très répandu, bien qu'à un degré variable, dans toutes les préfectures.

On n'a constaté à ce jour aucun cas de paludisme dans le pays, bien que nous soyons au coeur de la saison paludique et que l'application d'un programme élargi de pulvérisations périodiques ait été interrompue depuis trois ans en Crète et dans le Péloponnèse, et depuis deux ans dans les autres régions de la Grèce; il semble donc que la maladie ait été maîtrisée. Il convient, néanmoins, de signaler que le nombre de cas reconnus positifs depuis le mois de juin est plus élevé que pour la période correspondante de l'année écoulée. Cette augmentation s'explique en partie par l'amélioration des méthodes de dépistage, mais elle pourrait être due aussi bien à d'autres facteurs; en outre, il y a lieu évidemment de considérer que la saison épidémique n'est pas terminée et s'étendra sur deux mois encore.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des observations faites en Grèce vient à l'appui de l'opinion selon laquelle il est possible, après l'application prolongée, pendant un certain nombre d'années, d'un programme de pulvérisations à effet rémanent, d'envisager l'interruption d'un programme de ce genre, à condition qu'il soit établi, par les constatations épidémiologiques, que la transmission du paludisme a été interrompue, que les foyers d'infection tendent à devenir rares et sporadiques et qu'une action visant à l'éradication de l'espèce vectrice n'aurait pas de chance de succès. Toutefois, il demeure indispensable, dans une telle éventualité, de maintenir les régions intéressées sous un contrôle méthodique et constant. Le traitement immédiat des cas reconnus positifs et le recours à des pulvérisations dans les habitations de la région où des cas de maladie ont été découverts, de même que dans les agglomérations avoisinantes semblent de nature à garantir suffisamment le maintien de l'équilibre obtenu pendant une certaine période.

La suppression ou l'interruption des pulvérisations périodiques présente, on l'a vu, des avantages considérables. Indépendamment des économies appréciables qui peuvent être réalisées ainsi, on peut éviter de cette façon l'apparition de souches résistantes chez les anophèles vecteurs, comme celles qui ont été récemment signalées dans certaines parties du pays.

Le cas de l'île de Crète est à cet égard particulièrement significatif. Le recours, durant les trois dernières années, à des pulvérisations périodiques dans les 856 villages de l'île aurait constitué, dans les conditions présentes, un gaspillage d'efforts, de matériel et de fonds.